



Communiqué de presse

Le lundi 27 juillet 2015

COMMUNE RECONNUE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté du 23 juillet 2015 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel le 26 juillet 2015 reconnaît la commune de SAINT-VALERIEN en état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue consécutives aux inondations par remontée de nappe naturelle du 13 février 2014.

Les personnes concernées disposent d'un délai de dix jours à compter du 26 juillet 2015 pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

